

# Uchizy

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

### **Exercice 2018**

**Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice**

présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

**Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.**

**Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs**

**peut être obtenu sur le site , rubrique « l'Observatoire »**

**Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT**

# **Caractérisation technique du service**

## ***Présentation du territoire desservi***

Le service est géré au niveau **communal**

Nom de la collectivité : Uchizy

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

Compétences liées au service :

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Collecte	x	
Transport	x	
Dépollution	x	
Contrôle de raccordement		x
Elimination des boues produites	x	
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		x
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		x

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Uchizy

Existence d'une CCSPL Non

Existence d'un zonage Oui, date d'approbation<sup>\*\*\*</sup> Approbation en  
assemblée délibérante : 20/09/2004

Existence d'un règlement de service Non

## ***Mode de gestion du service***

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

## ***Estimation de la population desservie (D201.0)***

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 765 habitants au 31/12/2018 (780 au 31/12/2017).

## ***Nombre d'abonnés***

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 380 abonnés au 31/12/2018 (387 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2018
386	380	1
Nombre total d'abonnés	Variation en %	
387	-1,80%	

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 400.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 35,92 abonnés/km au 31/12/2018. (36,58 abonnés/km au 31/12/2017)

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,01 habitants/abonné au 31/12/2018. (2,02 habitants/abonné au 31/12/2017)

### ***Volumes facturés***

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	26997	25500
Abonnés non domestiques		
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>26997</b>	<b>25500</b>
(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.		Variation en %
		-5,50%

### ***Détail des imports et exports d'effluents***

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>
<b>Total des volumes exportés</b>		
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>
<b>Total des volumes importés</b>		

### ***Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)***

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2018 (1 au 31/12/2017).

### ***Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert***

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :  
0,28 km de réseau unitaire hors branchements,  
10,3 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,  
soit un linéaire de collecte total de 10,58 km (10,58 km au 31/12/2017).

1 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
déversoir d'orage	croisement rue du Pré et rue Maréchal	

## Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

**STEU N°1 : STEP du Bourg (UCHIZY)**  
Code Sandre de la station : 060971550001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel	
Date de mise en service	31/12/90	
Commune d'implantation	Uchizy (71550)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	900	
Nombre d'abonnés raccordés	387	
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		
Prescriptions de rejet		
Soumise à	Autorisation en date du 4 décembre 2011	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Bettevoux
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou
DBO <sub>5</sub>	40	et
DCO	120	et
MES	120	et
NGL		et
NTK		et
pH		et
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et
Pt		et
Charges rejetées par l'ouvrage		
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté
21/09/18	oui	DBO <sub>5</sub>
		Rend %
		98
	DCO	MES
	Rend	Rend
	75	68

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

## Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEP du Bourg (UCHIZY) (Code Sandre : 060971550001)	0	0
<b>Total des boues produites</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEP du Bourg (UCHIZY) (Code Sandre : 060971550001)	0	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Tarification de l'assainissement et recettes du service

### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	5000	5000
Participation aux frais de branchement	0	0

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	0,00 €	0,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 120 m <sup>3</sup>	1,2 €/m <sup>3</sup>	1,2 €/m <sup>3</sup>
_____ €/m <sup>3</sup>	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 120 m <sup>3</sup>	1,2 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....	_____ €	_____ €
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0,00%	0,00%
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,155 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>
VNF rejet :	_____ €/m <sup>3</sup>	_____ €/m <sup>3</sup>
Autre : _____	_____ €/m <sup>3</sup>	_____ €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 17/04/09 effective à compter du 01/01/2009 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Délibération du 18/06/12 effective à compter du 01/07/12 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

## **Facture d'assainissement type (D204.0)**

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

<b>Facture type</b>	<b>Au 01/01/2018 en €</b>	<b>Au 01/01/2019 en €</b>
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe annuelle		
	0	0
	<b>Variation en %</b>	____%
Part proportionnelle		
	144	144
	<b>Variation en %</b>	0,00%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité		
	144	144
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>		
Part fixe annuelle		
Part proportionnelle		
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire		
<b>Taxes et redevances</b>		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,6	18
	<b>Variation en %</b>	-3,20%
VNF Rejet :	_____	_____
Autre : _____	_____	_____
TVA	_____	_____
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	18,6	18
<b>Total</b>	<b>162,6</b>	<b>162</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,35</b>	<b>1,35</b>
	<b>Variation en %</b>	0,00%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

<b>Commune</b>	<b>Prix au 01/01/2017 en €/m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2018 en €/m<sup>3</sup></b>
Uchizy	1,35	1,35

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle  
 semestrielle  
 trimestrielle  
 quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

## Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €
Redevance eaux usées usage domestique	32204	33009
	Variation en %	2%
<i>dont abonnements</i>		
Redevance eaux usées usage non domestique	12.000+4.010	12.000+4.010
<i>dont abonnements</i>		
Recette pour boues et effluents importés		
Régularisations (+/-)		
Total recettes de facturation		
Recettes de raccordement		
Prime de l'Agence de l'Eau	3547	0
	Variation en %	-100%
Contribution au titre des eaux pluviales		
Recettes liées aux travaux		
Contribution exceptionnelle du budget général		
Autres recettes (préciser)		
Total autres recettes		
<b>Total des recettes</b>	<b>51761</b>	<b>49019</b>
	Variation en %	-5%

**Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 33.009 € (32 204 au 31/12/2017).**

## Indicateurs de performance

### Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 95% des 400 abonnés potentiels (50,26% pour 2017).

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages	oui : 10 points non : 0 point	Oui/10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins	oui : 5 points non : 0 point	Oui/5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>		
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons	5 points sous condition	Oui/13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux		80,00%
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux	5 points sous condition	95%/15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)</b>		
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne les matériaux	5 points sous condition	____%
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement)	oui : 10 points non : 0 point	Oui/10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques	oui : 10 points non : 0 point	Oui/10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire	oui : 10 points non : 0 point	Oui/10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction)	oui : 10 points non : 0 point	Oui/10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection	oui : 10 points non : 0 point	Non
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (curage préventif)	oui : 10 points non : 0 point	Non
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>83</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 83 pour l'exercice 2018 (80 pour 2017).

### **Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées	en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEP du Bourg (UCHIZY)	15,7	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2017).

### **Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées	en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEP du Bourg (UCHIZY)	15,7	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2017).

### **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées	en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEP du Bourg (UCHIZY)	15,7	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2017).

### **Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)**

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :  
le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,  
la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

**STEP du Bourg (UCHIZY) :**

Filières mises en oeuvre	tMS
Valorisation agricole	Conforme
	Non conforme
Compostage	Conforme
	Non conforme
Incinération	Conforme
	Non conforme
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	Conforme
	Non conforme
Autre : ...	Conforme
	Non conforme
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	0

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une

Pour l'exercice 2018, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100 % en 2017).

## **Financement des investissements**

### **Montants financiers**

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgét	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

### **Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	327.090	204.254
Montant remboursé durant l'exercice en €		
en capital	22.027	22.835
en intérêts	11.588	10.781

### **Amortissements**

Pour l'exercice 2018, la dotation aux amortissements a été de 43.420 € (43.420 € en 2017).

### **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels	Montants prévisionnels de l'année précédente

## Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

	Année prévisionnelle de	Montants prévisionnels en €
<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés</b>		

## Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### **Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en  
les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année

L'année 2018, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0  
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2018 (0 €/m<sup>3</sup> en 2017).

### **Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## Tableau récapitulatif des indicateurs

	Valeur 2017	Valeur 2018
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	780	765
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	1	1
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,35	1,35
<b>Indicateurs de performance</b>		
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	50,26%	95,00%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80	83
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application	100,00%	100,00%
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application	100,00%	100,00%
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies	100,00%	100,00%
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100,00%	___%
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€]	0	0